

Bulletin d'information de la Ctrip, n° 3, du 31 août 2010

Table des matières

Accord sur la libre circulation des personnes : neuvième rencontre du Comité mixte Suisse Union européenne	2
L'USS exige au moins 2% de salaire en plus.....	4

Accord sur la libre circulation des personnes : neuvième rencontre du Comité mixte Suisse Union européenne

16.06.2010

Berne. A l'occasion de la neuvième rencontre du Comité mixte Suisse - Union européenne (UE) concernant l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), les délégations ont tiré un bilan largement positif. La libre circulation des personnes s'est révélée satisfaisante, même en périodes de récession.

Près d'un an après l'extension de l'ALCP à la Bulgarie et à la Roumanie, le bilan de la libre circulation des personnes est globalement positif. Telle est la conclusion à laquelle sont parvenues aujourd'hui à Bruxelles, lors de la neuvième rencontre du Comité mixte ALCP, les délégations de la Suisse et de l'UE.

Les principaux sujets abordés portaient sur l'évolution de l'immigration au cours de la période 2009/2010, la mise en œuvre des dispositions relatives aux prestations de services transfrontalières et l'état d'avancement des travaux d'adaptation des annexes II et III (coordination des systèmes de sécurité sociale et reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles).

Depuis l'instauration, le 1er juin 2007, de la totale liberté de circulation pour les citoyens des quinze anciens Etats de l'UE, ainsi que pour ceux de Malte, de Chypre et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) (UE-17/AELE), l'immigration a évolué de manière parallèle à la conjoncture et à la demande de main-d'œuvre émanant de l'économie. 47 766 nouvelles autorisations de séjour (autorisations B, d'une durée de validité de cinq ans) ont été délivrées entre début juin 2009 et fin mai 2010. Ce chiffre marque un nouveau recul de 20 % par rapport à la même période en 2008/2009. Le nombre des autorisations de séjour de courte durée délivrées au cours des douze derniers mois (autorisations L, d'une durée de validité de quatre à douze mois) a également baissé, passant de 56 818 (même période 2008/2009) à 51 141. De même, les contingents applicables aux ressortissants de l'UE-8 n'ont pas été épuisés l'année dernière (entre juin 2009 et mai 2010).

En ce qui concerne les ressortissants de la Bulgarie et de la Roumanie, les contingents d'autorisations B (362) ont été épuisés à 100 % au cours de la période allant de début juin 2009 à fin mai 2010, tandis que ceux fixés pour les autorisations L (au nombre de 3155) ont été utilisés à près de 90 %.

Par son dialogue avec ses partenaires européens, la Suisse a, ces dernières années, activement collaboré à l'amélioration de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement. Les rencontres régulières des conférences trinariales Allemagne-Autriche-Suisse ont ainsi permis de réaliser des progrès dans l'exécution des mesures d'accompagnement et d'augmenter la sécurité juridique des entreprises qui détachent du personnel à l'étranger.

La délégation suisse, pour sa part, a attiré l'attention de la commission sur les entretiens menés actuellement avec les Etats membres en vue de régler les problèmes rencontrés, notamment en ce qui concerne les caisses de congés payés et les garanties pour les prestations de services fournies dans le domaine de la construction. Les deux délégations sont convenues de régler au niveau bilatéral les aspects techniques encore en suspens.

La mise à jour régulière des annexes garantit le bon fonctionnement de l'accord. La plupart des adaptations des annexes II (coordination des systèmes de sécurité sociale) et III (reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles) sur la base des développements du droit de l'UE sont au stade terminal et les procédures d'approbation internes applicables au sein de l'UE et en Suisse peuvent commencer.

La présidence du comité mixte était assumée par Mario Gattiker, chef de la délégation suisse et sous-directeur de l'Office fédéral des migrations. La délégation de l'UE a été placée pour la première fois sous la conduite de Gianluca Grippa, chef de l'unité de la direction générale des relations extérieures de la Commission européenne (RELEX) compétente pour les Etats de l'Espace économique européen (EEE) et de l'AELE.

<http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/2010/2010-06-16.html>

L'USS exige au moins 2% de salaire en plus

21.08.2010

Le coût de la vie est en hausse, justifie l'Union syndicale

L'Union syndicale suisse (USS) exige pour l'an prochain une hausse générale des salaires de 2 à 3%. La productivité en hausse et les bénéfices des entreprises rendent nécessaire cette augmentation pour les revenus faibles et moyens, a justifié vendredi le syndicat.

Une telle hausse, qui comprend la compensation du renchérissement, équivaut à au moins 150 francs supplémentaires par mois pour la plupart des salariés. Elle se justifie par les «coûts en hausse qui menacent à l'horizon 2011», a indiqué le président de l'USS, Paul Rechsteiner. Et de citer comme exemple la hausse prévue des primes d'assurance maladie. Daniel Lampart, l'économiste en chef du syndicat, a formulé une estimation d'augmentation de 10%. Suite à la reprise économique «qui ne se limite pas à une seule branche», «les entreprises ont les moyens d'accorder des hausses de salaire», assure-t-il.

Ecart entre les salaires

Autre cheval de bataille de l'USS: l'écart croissant entre les salaires. «En Suisse, 5% des salariés empochent désormais près de 20% de la masse salariale totale contre 17% il y a dix ans», a expliqué Daniel Lampart.

Unia a pour sa part réclamé une hausse des salaires de 3%, soit environ 150 francs dans le domaine de la construction, et 140 francs pour le commerce de détail. Quant à l'industrie, les revendications salariales vont de 2 à 3%. Le Syndicat de la communication et l'Association suisse des employés de banque (ASEB) prétendent à des hausses du même ordre. Ils exigent une augmentation des salaires de 1,5 à 2%.

Début août, Travail.Suisse, l'autre grande organisation syndicale, a revendiqué des hausses réelles de 1 à 2%. La Société des employés de commerce attend pour sa part des revalorisations jusqu'à 4%.

Interrogé hier par l'ATS, Thomas Daum, directeur de l'Union patronale suisse, a jugé les revendications de l'USS trop élevées pour certaines branches.

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/659103dc-ac9b-11df-956d-6e76d4c3390d/LUSS_exige_au_moins_2_de_salaire_en_plus